

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**ORDONNANCES**

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA25-RCA25-19001-014 – Ordonnance levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;**

**OCA25-RCA09-19002-008 – Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;**

**OCA25-RCA24-19004-008 – Ordonnance autorisant la tenue des événements publics et spéciaux des mois d'octobre et de novembre 2025;**

Et ce, en vertu des *Règlements sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), le *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public* (RCA09-19002), le *Règlement numéro RCA24-19004 et RCA24-19004-01 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 3 octobre 2025.

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié sur le site internet de la Ville de Montréal, le présent avis public pour l'entrée en vigueur des ordonnances :

- 
- **OCA25-RCA25-19001-014 – Ordonnance levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;**
  - **OCA25-RCA09-19002-008 – Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;**
  - **OCA25-RCA24-19004-008 – Ordonnance autorisant la tenue des évènements publics et spéciaux des mois d'octobre et de novembre 2025;**
- 

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 3 octobre 2025.

  
Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement

---



---

## **Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025

Résolution : CA25 19 0296

**Édicter, en vertu des *Règlements RCA09-19002-01* (Occupation temporaire du domaine public), *RCA25-19001* (Tarification pour l'exercice financier 2025), *RCA24-19004* et *RCA24-19004-01* (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics des mois d'octobre et de novembre 2025**

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser la tenue des événements publics ou spéciaux des mois d'octobre et novembre 2025;

D'édicter et publier les ordonnances suivantes :

- OCA25-RCA25-19001-014, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;
- OCA25-RCA09-19002-008, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public* (RCA09-19002), autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;
- OCA25-RCA24-19004-008, en vertu des articles 13, 13.1 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*.

Pour la tenue des événements publics ou spéciaux suivants, célébrés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, en octobre et novembre 2025 :

« *Cercle de fermières de Lachine au Marché public* » organisée par le Cercle des fermières de Lachine, le samedi 4 octobre 2025, de 9 h à 15 h au Marché public de Lachine;

« *Jour du Souvenir* » organisée par Légion royale canadienne de Lachine filiale 85/90, de 10 h à 12 h (midi) le dimanche 9 novembre 2025 au parc Stoney Point;

« *Expo-vente artisanale* » organisée par les Tisserandes et la Guilde des potiers de 18 h à 22 h le samedi 8 novembre 2025, et de 10 h à 16 h le dimanche 9 et lundi 10 novembre 2025, dans les salons A, B, C et D de la Maison du Brasseur.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

40.04 1256901010

Fredy Enrique ALZATE POSADA

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 octobre 2025



---

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

---

**Ordonnance OCA25-RCA25-19001-014**

**Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)* pour les événements publics ou spéciaux d'octobre et novembre 2025**

---

**Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)**

---

Ordonnance édictée le : 1<sup>er</sup> octobre 2025  
Avis public : 3 octobre 2025  
Entrée en vigueur : 3 octobre 2025

## VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

**ORDONNANCE OCA25-RCA25-19001-014**

(2)

**Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) pour les événements publics ou spéciaux d'octobre et novembre 2025**

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001);

Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) tarifie l'occupation temporaire des installations, parcs, espaces et équipements municipaux;

À la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 6.3.2 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), pour l'occupation temporaire du domaine public, soit des parcs, espaces publics de l'arrondissement, chaussée ou trottoir et stationnements municipaux tarifés ou pas, ou autres, sont réduits dans leur totalité pour les événements spéciaux suivants :

Le samedi 4 octobre 2025 de 9 h à 15 h Marché public de Lachine	« <i>Cercle de fermières de Lachine au Marché public</i> » organisée par le Cercle des fermières de Lachine Art. 6.3.2, para. 6 <sup>e</sup>
Le dimanche 9 novembre 2025 de 10 h à 12 h Parc Stoney Point	« <i>Jour du Souvenir</i> » organisée par la Légion royale canadienne de Lachine filiale 85/90 Art. 6.3.2, para. 6 <sup>e</sup>
Le samedi 8 novembre 2025, de 18 h à 22 h Les dimanche 9 et lundi 10 novembre 2025, de 10 h à 16 h Maison du Brasseur, Salons A, B, C et D	« <i>Expo-vente artisanale</i> » organisée par les Tisserandes et la Guilde des potiers Art. 13.1 Art. 13.2



---

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

---

**ORDONNANCE OCA25-RCA25-19001-014**

**(3)**

2. La présente ordonnance entre en vigueur lors de sa publication.

**(S) MAJA VODANOVIC**

---

MAIRESSA  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**(S) FREDY ALZATE**

---

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1256901010



---

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

---

**Ordonnance OCA25-RCA09-19002-008**

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue  
des événements publics ou spéciaux d'octobre et novembre 2025**

*Règlement numéro RCA09-19002-01 modifiant le Règlement portant sur l'occupation du domaine  
public (RCA09-19002) afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire  
du domaine public pour la tenue d'événements publics*

---

Ordonnance édictée le : 1<sup>er</sup> octobre 2025  
Avis public : 3 octobre 2025  
Entrée en vigueur : 3 octobre 2025

## VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

### ORDONNANCE OCA25-RCA09-19002-008

(2)

#### **Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements publics ou spéciaux d'octobre et novembre 2025**

VU l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 modifiant le Règlement portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002) afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics :*

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement;

Attendu que l'article 15, para 4<sup>o</sup> du *Règlement numéro RCA09-19002-01 modifiant le Règlement portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002-1)* introduit le permis pour l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics, autorisés préalablement par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement;

À la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise l'occupation temporaire du domaine public pour les événements publics ou spéciaux listés, aux heures et lieux indiqués :

Le samedi 4 octobre 2025 de 9 h à 15 h Marché public de Lachine	« <i>Cercle de fermières de Lachine au Marché public</i> » organisée par le Cercle des fermières de Lachine
Le dimanche 9 novembre 2025 de 10 h à 12 h Parc Stoney Point	« <i>Jour du Souvenir</i> » organisée par la Légion royale canadienne de Lachine filiale 85/90

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.



---

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

---

**ORDONNANCE OCA25-RCA09-19002-008**

**(3)**

**(S) MAJA VODANOVIC**

---

MAIRESSA  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**(S) FREDY ALZATE**

---

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1256901010

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

---

**Ordonnance OCA25-RCA24-19004-008**

**Ordonnance autorisant la dérogation aux dispositions des *règlements numéros RCA24-19004 et RCA24-19004-01 sur les nuisances* pour la tenue des événements publics ou spéciaux d'octobre et novembre 2025**

***Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances, et Règlement numéro RCA24-19004-01 modifiant le Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances***

---

Ordonnance édictée le : 1<sup>er</sup> octobre 2025  
Avis public : 3 octobre 2025  
Entrée en vigueur : 3 octobre 2025

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA24-19004-008

(2)

**Ordonnance autorisant la dérogation aux dispositions des *règlements numéros RCA24-19004 et RCA24-19004-01 sur les nuisances pour la tenue des événements publics ou spéciaux d'octobre et novembre 2025***

VU l'article 34, al. 2 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement ;

Attendu que la tenue des événements tenus sur le domaine public peut comporter l'émission de bruits perturbateurs, la vente de marchandises et d'aliments et la consommation d'alcool ;

À la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise, pour les événements publics ou spéciaux, aux jours et heures listés, la dérogation aux articles suivants :

Le samedi 4 octobre 2025 de 9 h à 15 h Marché public de Lachine	« <i>Cercle de fermières de Lachine au Marché public</i> » organisée par le Cercle des fermières de Lachine Art. 36.1 (Vente de marchandises)
Le dimanche 9 novembre 2025 de 10 h à 12 h Parc Stoney Point	« <i>Jour du Souvenir</i> » organisée par la Légion royale canadienne de Lachine filiale 85/90 Art. 13, al. 2, par. 2 <sup>e</sup> (Bruit) Art. 13.1, al. 3 (Amplificateurs) Art. 36.1 (Vente de marchandises)



---

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

---

**ORDONNANCE OCA25-RCA24-19004-007**

**(3)**

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

**(S) MAJA VODANOVIC**

---

MAIRESSA  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**(S) FREDY ALZATE**

---

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1256901010